

**Procès-verbal du Conseil syndical  
de l'Association Foncière Pastorale d'Avrieux  
du lundi 24 février 2025**

Présents :

- KEMPF Adrien, Président
- BUTTARD Jérémie, Trésorier
- JACQUEMMOZ Corinne, titulaire
- PARAZ Gérard, titulaire
- PORTAZ Théophile, titulaire
- BUTTARD Jean-Marc, suppléant
- JACQUEMMOZ Charlène, suppléante

**1°) Remise en marche de l'AFP**

Monsieur Adrien KEMPF, Président, remercie les membres pour leur présence. Il rappelle que la dernière réunion du Conseil syndical de l'AFP a eu lieu en janvier 2023, soit il y a maintenant plus de deux ans. Cela est lié à son départ du territoire qui a entraîné une mise en sommeil de l'AFP. Cependant, le Président insiste sur son souhait de voir l'AFP « sur les rails ». Il envisageait ce redémarrage à l'automne dernier, mais cela n'a pas été possible et c'est donc un objectif de l'année 2025.

Les sujets étant nombreux pour les mois à venir, le Président insiste pour essayer, autant que possible, de mettre en place un planning des réunions du Conseil syndical, ceci afin de permettre à chacun de s'organiser au mieux. Dès à présent, il est prévu d'organiser le prochain Conseil syndical le lundi 24 mars à 20h30.

**2°) Mise en œuvre de mesures compensatoires agricoles en vue du projet communal d'extension du lotissement**

Le Président explique que, parmi les sujets qui ont poussé à l'organisation de cette réunion, il y a celui de la réflexion quant à la mise en œuvre de mesures compensatoires agricoles dans le cadre du projet d'extension du lotissement au niveau de « Chevrote ». Le Président cède donc la parole à Jean-Marc BUTTARD, Maire d'Avrieux, afin qu'il contextualise ce dossier.

Monsieur le Maire explique que, depuis maintenant plusieurs années, la commune d'Avrieux porte le projet d'aménagement du lotissement de Chevrote, prévu au PLU de la commune. Le projet s'étalerait en partie sur une zone U (non concernée par des mesures compensatoires) et en partie sur une zone AU (objet de la présente discussion).

Préalablement, Monsieur le Maire tient à faire remarquer que le projet de lotissement a déjà été amputé de près de la moitié de sa surface du fait de la présence du zonage Natura 2000 dans une partie de la zone AU. Face à la complexité d'une modification de ce zonage, la commune a renoncé à urbaniser cet espace.

Actuellement, le projet butte sur la question foncière puisque des propriétaires de la zone AU ne souhaitent pas céder leurs parcelles. Dans ce contexte, la commune a décidé d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue d'une expropriation. C'est dans le cadre de cette procédure que les services de l'État ont consulté différents services afin de recueillir leur avis sur le projet. La Chambre d'Agriculture, qui fait partie des services consultés, a émis un avis défavorable estimant que ce projet était susceptible de porter atteinte à l'agriculture. Par conséquent, il est demandé à la commune d'Avrieux de compenser l'impact du projet sur l'agriculture.

Dernièrement, une réunion a été organisée en Sous-Préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne sur ce sujet, en présence de Madame la Sous-Préfète, d'élus d'Avrieux, d'agriculteurs impactés, des services de la DDT et de la Chambre d'Agriculture. C'est lors de cette réunion qu'a été émise la nécessité de remettre en service l'AFP, ceci afin de réfléchir aux mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre.

Sollicité à ce sujet par la commune d'Avrieux, le Président explique avoir également pris attache auprès des services de la DDT afin de bien cerner ce qui est attendu. Il indique que par le terme « mesures compensatoires », l'État n'entend pas seulement des compensations foncières, surface contre surface. En effet, diverses autres solutions peuvent être mises en œuvre dès lors qu'elles apportent une amélioration de la situation des agriculteurs, solutions qui devront, au moins en partie, être prises en charge par la commune afin de constituer des compensations à son projet.

Sur cette base, une discussion s'engage entre les membres du Conseil syndical et il est proposé que l'AFP puisse travailler, avec l'appui technique et financier de la commune d'Avrieux, sur les mesures compensatoires suivantes :

- Dans les prés situés aux abords du village (notamment les prés de l'Envers), constitution d'îlots d'exploitation afin de limiter l'impact du morcellement du foncier sur l'activité agricole.
- Sur les îlots qui seront créés, mais aussi de manière générale, passation de contrats de location avec les agriculteurs sur les zones qui leur seront dévolues, idéalement sous forme de baux ruraux.
- Mise en place d'une borne de puisage pour permettre aux agriculteurs de remplir leurs cuves à eau, notamment pour permettre l'abreuvement des troupeaux (l'AFP pourrait prendre en charge le contrat d'alimentation en eau, puis refacturerait ensuite l'eau consommée par chaque agriculteur grâce à la mise en place d'un compteur).
- Relance du projet d'irrigation en priorisant les zones du Besseil et de Combaz Lagnonaz (celles-ci étant a priori plus simples à réaliser pour des questions de ressources en eau mais également sur le plan environnemental). A noter que, pour l'irrigation, il pourra bien y avoir une relance des « réflexions » mais le projet associé ne pourra vraisemblablement pas voir le jour dans le même laps de temps que le projet de lotissement.
- Remises en valeur ponctuelles de zones enrichies (la Chenalletaz, les Aigles, le Champs du Parc, la Boudoire) tout en précisant qu'il s'agira a priori de surfaces de moindre importance. De plus, il faudra étudier la faisabilité du défrichement en zone Natura 2000.

Les membres du Conseil syndical donnent leur accord pour engager ces différents projets, aux côtés de la commune. Un courrier sera rédigé en ce sens à la commune d'Avrieux afin qu'elle puisse avancer dans ses échanges avec les services de l'État.

Le Président insiste sur le fait que, s'il s'agit de mesures compensatoires communales, celle-ci devront être prise en charge financièrement par la commune. Néanmoins, il tient à rappeler que la commune d'Avrieux, lors de la constitution de l'AFP, a décidé que les loyers dont elle bénéficiait pour les surfaces dont elle est propriétaire soit intégralement cédé à l'AFP, soit un peu plus de 5 000 € par an. En outre, autant que possible, des subventions pourront être sollicitées, notamment dans le cadre du PPT, mais également auprès du FAST (Grand Chantier Lyon-Turin), afin de financer ces actions.

### **3°) Création d'îlots d'exploitation et mise en place de contrats avec les agriculteurs**

Le Président explique que, parmi les chantiers prioritaires, il y a la volonté de créer des îlots d'exploitation afin de faciliter le travail des agriculteurs mais aussi la passation des contrats associés. Dans le prolongement des précédents échanges à ce sujet (cf. procès-verbaux antérieurs), le Président indique s'être rapproché de la SEA en vue d'un accompagnement sur cette action. Un devis a été établi en ce sens et est présenté aux conseillers syndicaux.

En fonction des zones concernées, différentes réflexions devront être menées et toutes ne pourront pas avancer à la même vitesse :

- Pour les alpages de Pelouse/du Fond/du Solliet ainsi que ceux des Côtes, le sujet est assez simple puisqu'il s'agira de reprendre les conventions communales actuelles, d'y adjoindre les surfaces privées intégrées à l'AFP et de passer ce contrat au nom de l'AFP. C'est une action qui peut être effectuée assez rapidement. Elle nécessitera certains échanges avec les éleveurs et des rencontres seront donc organisées.
- Pour le secteur de La Norma, tant pour l'alpage de l'Arlette que pour les prés de la Reposette, le Président donne lecture d'un courrier qu'il a récemment reçu de la part de Dylan SIMON et de Davy PORTAZ. Ces deux jeunes de la commune d'Avrieux exposent leur souhait de constituer une activité agricole, après avoir travaillé plusieurs années au sein de l'exploitation de Raymond LAZIER, agriculteur à Villarodin-Bourget. Ils envisagent d'implanter leur exploitation à Villarodin-Bourget mais souhaiteraient obtenir des surfaces sur la commune d'Avrieux, notamment les zones citées ci-dessus, ainsi que d'autres zones inexploitées aux abords du village, aux Fourches, à Christini et aux Aigles. Dans leur courrier, ils précisent que l'obtention de ces surfaces est indispensable au lancement de leur activité, principe qui a été validé par la Chambre d'Agriculture. A première vue, le Conseil syndical émet un avis favorable à ce projet. Néanmoins, la Chambre d'Agriculture sera questionnée afin d'en savoir davantage sur la maturité de leur projet, et une rencontre sera organisée avec les demandeurs.
- Sur les zones du Besseil et de Combaz Lagnonaz, qui ont fait l'objet d'une remise en valeur dans le cadre de mesures compensatoires financée par TELT, le Président indique que, si des zones ont été attribuées de façons officieuses à plusieurs exploitants, aucun contrat n'a été rédigé jusqu'à présent. Pour ces secteurs, il propose d'arrêter ce qui avait été convenu à l'époque, notamment pour les surfaces attribuées au GAEC des Coulours/Pauline FAVRE, à Charlène JACQUEMMOZ et à Roger FIANDINO/Mickaël FIANDINO. En revanche, une interrogation émerge concernant les surfaces qui avaient été attribuées à Sylvain COLLY. En effet, des incertitudes existent quant au devenir de son exploitation et le Président souhaite rappeler que, s'il est attaché à la volonté des propriétaires de confier leurs surfaces à tel ou tel exploitant, il trouve pertinent de prioriser les agriculteurs qui ont une attache avec le village d'Avrieux. Dans ce contexte, il est proposé qu'une rencontre soit prochainement organisée avec Sylvain COLLY.
- Pour les prés situés aux abords du village, une réflexion complexe devra être engagée pour la constitution d'îlots d'exploitation, selon la méthodologie déjà évoquée lors d'un précédent Conseil syndical. Pour ce faire, l'AFP sollicitera l'accompagnement technique du GIDA et un groupe de travail pourra être constitué pour réfléchir.

#### **4°) Adhésion SEA et fédération des AFP de Savoie**

Le Président indique qu'il sera prochainement sollicité pour l'adhésion de l'AFP à la SEA et à la fédération des AFP de Savoie. Il s'agit de deux structures importantes dans la vie de l'AFP pouvant apporter des soutiens importants sur certaines thématiques. Les cotisations annuelles, en 2024, s'élevaient respectivement à 60 € et à 50 €. Le Président demande donc aux membres du Conseil syndical l'autorisation, le moment venu, d'adhérer à ces structures. L'ensemble de membres présents donnent leur accord.

#### **5°) Divers**

Le Président donne lecture d'un courrier qu'il a reçu de la part de Jérémie BUTTARD, membre du Conseil syndical, qui souhaiterait que certaines des parcelles dont il est propriétaire, au lieu-dit « Le

Geleve » soit retirées du périmètre de l'AFP, ceci pour lui permettre, s'il le souhaitait, de les exploiter directement.

Le Président rappelle que la définition du périmètre de l'AFP avait fait l'objet de discussions entre les représentants des propriétaires. Concernant les clairières dites de « montagnette », comme celle du Geleve, la position du groupe de travail était de dire que les zones de ce type faisant l'objet d'une exploitation par un agriculteur seraient intégrées au périmètre tandis que celles entretenues directement par leurs propriétaires ne seraient pas comprises. C'est ainsi que les clairières du Geleve et du Solliet ont été intégrées dans le périmètre de l'AFP, alors que d'autres comme celle de Plan Benoit ou de l'Eurette n'ont pas été incluses.

Dans le cas présent, la sortie de parcelles du périmètre d'une AFP autorisée s'avère être en réalité une démarche extrêmement complexe à mettre en œuvre acté par décision du Préfet.

Monsieur Gérard PARAZ demande à Monsieur le Maire où en est le projet de rénovation du bâtiment de Longe Côte, mis à disposition de l'alpagiste. Monsieur le Maire explique qu'une étude est en cours, avec différents scénarii possible. La question de la ressource en eau et l'éventualité de capter la source du Fond sera intégrée aux réflexions.

*Compte rendu rédigé par Adrien KEMPF, le 26 février 2025*

**Le Président,  
Adrien KEMPF**